

La branche retraite de la Sécurité sociale adopte une nouvelle identité unique : « L'Assurance Retraite »

Le 1^{er} février 2008,

A la veille du rendez-vous 2008 sur les retraites, la branche retraite de la Sécurité sociale, qui verse une retraite à plus de 80% des "60 ans et plus" change de nom et devient « L'Assurance Retraite ».

Pour répondre aux inquiétudes des Français sur l'avenir du système de retraite par répartition, « L'Assurance Retraite » a confié à Euro RSCG C&O la mission de concevoir une « prise de parole » dans la presse avec une première vague à partir du 21 janvier, qui met l'accent sur le principe de la solidarité entre les générations, fondement de la retraite par répartition, puis une deuxième vague à partir de septembre, qui concernera les services diversifiés mis à disposition des assurés, pour les aider à être les acteurs de leur future retraite.

En outre, « L'Assurance Retraite » mettra prochainement en ligne un site internet ludo-pédagogique à destination des jeunes cotisants, dont elle assurera par ailleurs la promotion sur le web.

Un nouveau logo

Quelques années après le changement de la branche maladie du régime général en « Assurance Maladie », « L'Assurance Retraite » met en exergue le cœur de métier de la branche et réaffirme ainsi son unicité. Dans cette logique, désormais, une seule et unique identité visuelle remplacera les 20 logos régionaux.

Une campagne de communication

Première annonce signée de « L'Assurance Retraite », la campagne de presse lancée le 21 janvier (PQN, presse gratuite, PQR, presse TV), adopte un ton résolument pédagogique sur les vertus de la retraite par répartition. Volontairement décalée et novatrice par rapport aux codes habituels de la communication dans le monde de la protection sociale généralement plus institutionnelle, elle met en scène un groupe de « jeunes branchés ».

« *Ne rigolez pas. C'est eux qui vont payer votre retraite* » est l'accroche de cette affiche qui rappelle que la solidarité entre les générations dépasse les éventuelles incompréhensions vestimentaires. « *Et qui paiera pour eux ?* », questionne-t-elle par ailleurs, répondant aux interrogations sur le financement et la pérennité des retraites futures, en rappelant que c'est la succession naturelle des générations qui garantit le financement de la retraite par répartition.

Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse

CONTACTS PRESSE :

Isabelle Le Fur -Tél : 01 55 45 53 36 -Mél : isabelle.le-fur-guilcher@cnav.fr
Violaine Leyder -Tél : 01 55 45 88 93 -Mél : violaine.leyder@cnav.fr
Virginie Rault – Tél : 01 55 45 51 34 – Mél : virginie.rault@cnav.fr

■	La branche retraite de la Sécurité sociale adopte une identité unique et devient « L'Assurance Retraite »	2
	- Le choix d'un nouveau nom	3
	- L'évolution du logo	4
■	Une nouvelle campagne de promotion des valeurs qui fondent le système de retraite par répartition	6
	- Pourquoi une campagne ?	7
	- Le choix créatif	8
	- Des choix médias optimisés	10
■	« L'Assurance Retraite » réaffirme les atouts du système par répartition	12
	- Un contexte difficile, qui appelle une prise de parole	13
	- Un système à même de sécuriser les salariés sur la pérennité de leur retraite de base...	14
	- ... d'assurer une solidarité interne entre cotisants ...	15
	- ... et d'offrir un socle minimal de solidarité aux plus fragiles...	16
	- ... à faibles coûts de gestion	17

La branche retraite de la Sécurité sociale adopte une identité unique et devient « L'Assurance Retraite »



- **Le choix d'un nouveau nom**
- **L'évolution du logo**

Le choix d'un nouveau nom



Aujourd'hui, de nombreux acteurs communiquent sur le thème de la retraite : d'abord, les 36 régimes de retraite, qui peuvent s'appuyer sur des organismes locaux, mais aussi nombre d'institutions de la sphère assurantielle et financière. Beaucoup de ces dernières proposent aux Français de s'occuper de leur retraite et les incitent à se constituer, à cette fin, une épargne. Face à cette multiplicité des acteurs et à la complexité des enjeux, il est apparu nécessaire pour la Cnav et la branche retraite :

- d'être plus lisible et plus visible, en rendant plus homogène et plus cohérente sa communication et sa présence sur le terrain, afin de demeurer l'acteur de référence dans le paysage des retraites ;
- de refléter par son nouveau nom, « L'Assurance Retraite », l'image d'un régime qui s'attache à sécuriser et à péreniser pour les générations à venir le système qu'elle gère.

Pourquoi la retraite par répartition offre-t-elle aujourd'hui des garanties solides aux cotisants et aux retraités ?

Parce qu'elle repose sur un système obligatoire à dimension sociale, disposant d'une large assise de cotisants (70 % de la population active cotisent au régime général), fondé sur la solidarité entre les générations.

En effet, par leurs cotisations, les actifs d'aujourd'hui financent les pensions de leurs aînés. Parallèlement, ils s'ouvrent des droits pour leur propre retraite et créent, par là même, des obligations à la génération suivante, sachant qu'il y aura toujours à l'avenir de nouvelles générations de salariés actifs pour prendre le relais. Ainsi, en liant les générations tout au long de leur vie par l'intermédiaire d'un contrat collectif obligatoire organisant instantanément les transferts d'une fraction du revenu du travail entre les générations (par le biais des cotisations), le système de retraite par répartition constitue ainsi un choix solide et pérenne par construction. Il est, de fait, un élément de sécurité individuelle et collective et un des garants de l'équilibre de la société toute entière.

La branche retraite de la Sécurité sociale adopte une identité unique
et devient "L'Assurance Retraite"

1/02/2008

Cette nouvelle dénomination, plus facile à mémoriser, vise aussi à confirmer le rôle de la branche retraite comme acteur de référence dans l'univers de la retraite et à réaffirmer sa finalité première : donner l'assurance à ses cotisants qu'une pension leur sera versée à l'âge de la retraite.

Cette nouvelle identité procède également d'une mise en cohérence avec les différentes branches de la Sécurité sociale, quelques années après l'adoption par la branche maladie du régime général de la dénomination fédératrice d' « Assurance Maladie ».

- En liant le mot « Assurance » et l'article défini « L' », l'objectif est de souligner le poids prépondérant du régime, qui couvre aujourd'hui 83 % des « 60 ans et plus » en France. Dans un environnement où le terme « assurance » est largement répandu, avec des acceptions diverses, la branche retraite du régime général entend aussi rappeler, en devenant « L'Assurance Retraite », qu'elle appartient au monde des assurances sociales. Elle est en effet le socle de notre système et donne aux salariés du privé l'assurance, en se constituant des droits grâce aux cotisations versées, de bénéficier à terme d'une retraite.
- En privilégiant le mot « retraite », la Cnav et la branche écartent, enfin, la dimension « vieillesse », plus négative, et aujourd'hui en total décalage avec la réalité. En effet, nombre de retraités, en particulier les plus jeunes d'entre eux, ne se sentent pas aujourd'hui appartenir au monde de la vieillesse.

Le changement de nom et d'identité est motivé par la volonté de réaffirmer les valeurs du système par répartition et de permettre une prise de parole unique sur tout le territoire, de manière cohérente et uniforme.

L'évolution du logo

En ce début d'année 2008, dans la continuité de son changement d'identité, « L'Assurance Retraite » fait évoluer son logo et opte pour une signature plus lisible et plus moderne.

Cette modernisation se traduit par :

- une simplification du bloc-marque (suppression de la baseline « Depuis longtemps et pour longtemps » et du mot « Cnav »).

Toutefois, en dépit de ce changement, le nouveau logotype s'inscrit dans la continuité du précédent, grâce au maintien :

- des codes couleur et de la police de caractère du précédent ;
- de l'ombrelle « Sécurité sociale » qui, placée en courbe au-dessus du visuel, est un symbole de protection pour les assurés, un gage de sécurité collective, ainsi qu'une assurance du respect par « L'Assurance Retraite » des grandes valeurs qui fondent notre Sécurité sociale.

Evolution de la charte graphique

Jusqu'à présent, la charte graphique de la branche permettait la double présence du logo national et des logos régionaux, dans le cadre des échanges avec les assurés et dans les lieux d'accueil : courriers, éditique, signalétique...

Désormais, un seul logo prévaudra dans toute la branche retraite avec la suppression de l'utilisation des logos des caisses régionales dans les relations avec les assurés et dans la signalétique des agences locales et des points d'accueil retraite. Ainsi, la dimension régionale apparaîtra dorénavant par la déclinaison accolée au logo de branche de la sphère géographique concernée.



A noter que cette nouvelle identité (papeterie ; éditions-publications ; éditique ; internet ; signalétique...) sera progressivement déployée dans l'ensemble des caisses d'ici l'été 2008.

La branche retraite de la Sécurité sociale adopte une identité unique
et devient "L'Assurance Retraite"

1/02/2008

Une nouvelle campagne de promotion des valeurs qui fondent le système de retraite par répartition



- **Pourquoi une campagne ?**
- **Le choix créatif**
- **Des choix médias optimisés**

Pourquoi une campagne ?



La fin de l'année 2007 a été celle de la discussion sur l'évolution des règles de calcul des retraites dans les régimes spéciaux. L'année 2008 est celle du rendez-vous sur les retraites prévu par la réforme de 2003, sachant qu'un point d'étape va être réalisé d'ici quelques mois sur les mesures prises et celles à envisager (passage progressif à 41 annuités...).

Pour les Français, réceptifs aux nécessités de poursuivre la réforme, la pérennité de la retraite par répartition pose donc question. Nombre sont ceux qui s'interrogent :

« Et pour moi ? Aurai-je une retraite d'un niveau correct ? »

Face à cette interrogation, nombre d'opérateurs privés, conscients du trouble provoqué dans l'opinion par ces incertitudes, communiquent massivement en vantant leurs produits de retraite par capitalisation.

Avant même le lancement des débats sur de nouvelles adaptations de notre système de retraite, la Cnav a la ferme volonté de communiquer dans l'opinion sur la solidité des mécanismes qui sous-tendent la retraite par répartition et de mettre en relief les valeurs qui la fondent, alors que parallèlement l'offre des formules d'épargne-retraite s'amplifie.

Pour répondre aux inquiétudes légitimes des Français sur l'avenir du système, la Cnav a confié le soin à Euro RSCG C&O de concevoir cette « prise de parole » dans la presse avec une première campagne à partir du 21 janvier, qui insiste sur l'importance de la solidarité entre les générations comme facteur de sécurité et d'assurance pour les retraites dans le futur.

Il s'agit par là de rappeler les atouts de la retraite par répartition :

- la solidarité entre les générations ;
- un système équitable : une retraite proportionnelle aux cotisations, avec une prise en compte solidaire des aléas de la vie (chômage, maladie...) ;
- un financement fondé sur la richesse produite chaque année dans notre pays ;
- un système à l'abri des fluctuations des marchés financiers.

A noter qu'une deuxième vague de communication, sur les services diversifiés mis à disposition des assurés pour leur permettre de devenir les acteurs de leur future retraite, viendra appuyer cette première campagne sur les valeurs, en septembre 2008.

Le choix créatif



- **une image décalée**, qui rompt avec les codes de la communication institutionnelle : des jeunes « au look branché », futurs acteurs et financeurs du système et garants de sa pérennité ;
- **une accroche humoristique**, pour capter l'attention du lecteur et optimiser ainsi l'effet de mémorisation ;
- **un texte pédagogique**, qui présente aux lecteurs les caractéristiques du système par répartition et qui explique en quoi la répartition, en liant les générations tout au long du cycle de vie, constitue un élément de solidité et de sécurité ;
- la première annonce de la Cnav utilisant **sa nouvelle signature** : « L'Assurance Retraite ».

Des choix médias optimisés



La nature du message à faire passer étant relativement complexe, le choix d'un média écrit s'est imposé.

La presse écrite offre, en outre, la possibilité de mieux visualiser le changement d'identité.

Ce média présente, enfin, l'avantage d'optimiser le coût des achats d'espaces (1,3 million d'euros net).

Le plan média retenu permet une forte présence :

- auprès des décideurs et leaders d'opinion grâce à la PQN ;
- sur l'ensemble du territoire grâce à la PQR ;
- auprès des nouveaux lecteurs grâce aux supports de presse gratuits ;
- auprès du très grand public grâce à la presse télé.

Par le biais de cette campagne, « L'Assurance Retraite » sera présente du 21 janvier au 9 février dans 4 types de supports de presse : la presse quotidienne nationale, la presse gratuite, la presse quotidienne régionale et la presse TV.

TITRES	Format	14-janv	21-janv	28-janv	04-fevr	11-fevr	18-fevr	25-fevr
PQN								
Le Figaro	News Quadri		21	28			11	
Le Monde	News Quadri		21	28	4		11	
Aujourd'hui en France/Le Parisien	News Quadri		21	28	4		11	
Libération	News Quadri		21	28	4		11	
Les Echos	News Quadri		25		8		15	
Le Journal du dimanche	1/4 page quadri			3				
PQN Gratuite								
20 Minutes	Page Quadri		23	30	6		13	
Metro	News Quadri		22	29	5		12	
Matin Plus	Page Quadri		24	31	7		14	
Direct Soir	Page Quadri		22	29	5		12	
PQR								
PQR 66	1/2 Page Quadri		26	2		9		
PQR Dom/Tom								
France antilles Martinique	Page Quadri		23			7		
France antilles Guadeloupe	Page Quadri			30			14	
France Guyane	Page Quadri		23			7		
Le Journal de l'île de la Réunion	Page Quadri			30			14	
Presse TV								
Tele 2 Semaines	Page Quadri			28			11	
Télé 7 Jours	Page Quadri				4		11	
Tele Loisirs	Page Quadri			28			11	
Tele Star	Page Quadri		21			4		
Tele Z	Page Quadri			28			11	
TV Grandes Chaines	Page Quadri		21			4		
TV Hebdo	Page Quadri			30			6	

Performances EPIG 2006/2007
Cible 25/50 ans (20 660 830 individus)

Contacts (000) : 37 381
GRP : 180,9
Couv (%) : 62,5%
ODV : 2,90

Indice de ventilation homme/femme sur Ensemble :
Homme : 104 - Femme 96

Performances AEPM 2006/2007
Cible 25/50 ans (20 663 119 individus)

Contacts (000) : 33 459
GRP : 161,9
Couv (%) : 63%
ODV : 2,57

Indice de ventilation homme/femme sur Ensemble :
Homme : 95 - Femme 104

La branche retraite de la Sécurité sociale adopte une identité unique
et devient "L'Assurance Retraite"
1/02/2008

« L'Assurance Retraite » réaffirme les atouts du système par répartition



- **Un contexte difficile, qui appelle une prise de parole**
- **Un système à même de sécuriser les salariés sur la pérennité de leur retraite de base ...**
- **... d'assurer une solidarité interne entre cotisants...**
- **... et d'offrir un socle minimal de solidarité aux plus fragiles ...**
- **... à faibles coûts de gestion.**

Un contexte difficile, qui appelle une prise de parole



Si la branche retraite a souhaité changer de nom et d'identité, c'est bien sûr pour renforcer sa visibilité auprès du grand public, mais aussi pour réaffirmer ses valeurs, fondées sur les mécanismes propres à tout système de retraite par répartition.

La retraite est en effet au cœur des préoccupations des Français et fait l'objet de débats qui occupent régulièrement la une de l'actualité sociale et politique. Elle sera encore le point de mire cette année, à l'occasion du rendez-vous 2008, dont l'objectif est dresser un premier bilan de la réforme des retraites de 2003.

Aujourd'hui, notre système de retraite, fondé très largement sur les mécanismes de la répartition, n'est pas remis en cause par l'opinion. Selon une étude réalisée en avril 2007 par la Cnav et l'institut LH2, 80 % des moins de 55 ans sont toujours favorables à un système de retraite dont une partie importante serait financée sur la base des principes de la répartition. On constate cependant que la confiance des plus jeunes dans le système par répartition s'affaiblit. Ces doutes sont, du reste, amplifiés par les effets du papy boom, la fragilisation très médiatisée de l'équilibre financier des régimes de retraite à court terme, les besoins de financement à moyen et long terme, mais aussi par les campagnes de communication puissantes des opérateurs privés, qui prônent le développement de produits d'épargne-retraite par capitalisation.

De fait, les Français s'interrogent : « *Aurai-je droit à une pension, alors que j'aurai cotisé pendant toute ma carrière ? De quel montant ? Dois-je d'ores et déjà me constituer une épargne retraite pour ne pas voir mon pouvoir d'achat se réduire lorsque je partirai à la retraite ?* ».

Depuis une quinzaine d'années, on constate que les systèmes de retraite de par le monde se diversifient en introduisant une certaine dimension de capitalisation. Quelques pays émergents ont fait un choix radical en optant pour un large recours à la capitalisation, tandis que d'autres pays (Suède, Allemagne) introduisent une dose de capitalisation dans leur système fondé à l'origine exclusivement sur la répartition, et ce par le biais de compléments obligatoires ou facultatifs, avec le plus souvent des incitations fiscales non négligeables à la clé.

En France, face aux inquiétudes des futurs retraités, de plus en plus de sociétés privées proposent des « produits bancaires » ou des contrats spécifiques, destinés à garantir, en principe, un supplément de revenus au moment de la retraite.

Depuis le début des années 2000, l'engouement en faveur de la capitalisation a été quelque peu tempéré par la faillite de certains fonds de pension, avec des conséquences dramatiques pour les retraités concernés. Aujourd'hui encore, on constate une évolution erratique des marchés financiers, qui génère de l'inquiétude chez ceux qui se sont constitués une épargne dans la perspective de leur retraite.

Dans un tel contexte, les Français ont besoin d'informations claires et objectives pour comprendre tous les enjeux du débat actuel.

Forte de son expérience auprès de ses 11 millions de retraités et 17 millions de cotisants, « L'Assurance Retraite » occupe un rôle prépondérant dans le paysage de la retraite. Elle est donc aujourd'hui incontournable dans le débat qui s'annonce.

Expliquer, de la manière la plus pédagogique possible, le système actuel de retraite par répartition, ses mécanismes, les enjeux auxquels il est confronté à moyen et long terme, les solutions envisageables, mais aussi ses atouts, fait bien partie intégrante des missions fondamentales de « L'Assurance Retraite ».

Un système à même de sécuriser les salariés sur la pérénnité de leur retraite de base ...



Au-delà de ses caractéristiques propres, notre système de retraite par répartition, tel qu'il est mis en œuvre dans les pays européens, est très largement piloté par la puissance publique et les partenaires sociaux. Confier la responsabilité des retraites, en totalité ou pour une large part, à un système de fonds de pension traduirait le fait que l'Etat, les partenaires sociaux et la collectivité nationale dans son ensemble, entendraient se décharger de la responsabilité d'assurer à la population âgée, pour les décennies à venir, un niveau de ressources suffisant. Un tel scénario conduirait à transférer les charges et les risques en matière de retraite vers les individus eux mêmes.

Or, une forte implication des pouvoirs publics comme actuellement dans le pilotage des grands régimes de base constitue une sécurité à plus d'un titre. Elle oblige, en effet, l'Etat à adapter le système aux contingences économiques et aux évolutions démographiques, en jouant sur les différents leviers que représentent la durée de cotisation, l'âge de départ, le montant des pensions et celui des cotisations... Et ce, tout en préservant le socle de solidarité qui est l'essence même du système par répartition.

En outre, le régime français de retraite par répartition prémunit également les retraités des risques d'inflation, en indexant les pensions sur l'évolution de l'indice des prix. Sachant que cette indexation protège également d'autres risques, tels que les fluctuations des taux d'intérêt.

Par ailleurs, les systèmes de retraite par capitalisation, contrairement à une opinion largement répandue, n'apparaissent pas mieux armés pour faire face au choc démographique. En effet, un vieillissement accru de la grande majorité de la population des pays développés pourrait induire des ventes massives d'actifs financiers constitués par les fonds de pension, faisant ainsi baisser les cours, ce qui aurait pour conséquence d'affaiblir les montants de pension versés. Ces importants mouvements de capitaux pourraient aussi générer des répercussions sur l'économie des pays dans lesquels les placements ont été réalisés.

... d'assurer une solidarité interne entre cotisants ...



Notre système actuel de répartition, compte-tenu de sa dimension solidaire et de sa vocation sociale, est le seul à garantir des droits à retraite en cas d'aléas de carrière. Aujourd'hui, dans notre pays 2/3 des personnes sont inactives lorsqu'elles prennent leur retraite. Or, le régime général valide, sous conditions, des droits à la retraite aux personnes en situation de chômage, mais également en cas de maladie.

Par ailleurs, il attribue aussi des avantages familiaux importants, notamment aux femmes, ce que n'assurent pas les fonds de pension (sauf s'ils permettent de « surcotiser » individuellement). Les femmes ont en effet des retraites traditionnellement plus faibles du fait de leurs interruptions de carrières. Elles bénéficient, dans notre système par répartition, d'une majoration de durée d'assurance pour enfant, ou d'une validation de trimestres au titre du congé parental, de l'assurance vieillesse des parents au foyer ou encore pour l'éducation d'un enfant handicapé.

A ce titre, une étude réalisée par la Cnav a montré que ces avantages jouent un rôle-clé dans le rééquilibrage des pensions accordées aux femmes ayant eu des enfants. Dans 29 % des cas, la majoration de durée d'assurance pour enfants les aident en effet à obtenir une retraite à taux plein. Dans 75 % des cas, elle leur permet de se rapprocher ou d'atteindre un montant de pension entière.

... et d'offrir un socle minimal de solidarité aux plus fragiles ...



Enfin, les régimes de base fonctionnant en répartition assurent un socle minimal de ressources aux populations les plus fragiles. Ce socle minimal garantit notamment, grâce au mécanisme dénommé « minimum contributif », un niveau minimal de retraite pour les personnes ayant perçu de faibles salaires, ou encore le versement de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) et de l'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI).

Ainsi, au 30 septembre 2007 dans la branche retraite, 38% des retraités de droits directs percevaient une pension portée au minimum contributif, soit 4,1 millions d'assurés.

A contrario, un système par capitalisation individuelle est générateur d'inégalités à plusieurs titres. Individuellement, il faut tout d'abord disposer de suffisamment de ressources pour pouvoir épargner. D'autre part, la connaissance technique nécessaire à un choix pertinent des placements est très diverse selon le milieu socioculturel.

Enfin, un système par capitalisation, pour être viable, doit générer des taux de retour sur investissement élevés, ce que la croissance de l'économie réelle ne peut assurer en continue. Cet état de fait peut générer, à long terme, des conséquences importantes sur le plan économique, comme le renforcement des délocalisations, la spéculation immobilière ou une prise de risque déraisonnable sur les marchés des actions à terme, ce que l'actualité nationale vient de nous rappeler.

■ ... à faibles coûts de gestion

Contrairement à certaines idées reçues, le système de répartition ne coûte pas cher à gérer.

Ainsi, la retraite de la Sécurité sociale a des frais de gestion inférieurs à 1,2 % de la masse des pensions versées.

Ce chiffre est à rapprocher de celui des fonds de pension anglo-saxons, dont les frais de gestion sont bien supérieurs. Pourquoi ? Parce que ces derniers doivent non seulement assurer le paiement des pensions et la collecte des cotisations, comme pour les systèmes par répartition, mais aussi verser des dividendes importants à leurs actionnaires, développer des stratégies commerciales coûteuses et, enfin, assurer une gestion financière complexe, génératrice de coûts supplémentaires.